

D 2023 20 11 120

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 20 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 14 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt novembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Cathy BIOLAY, première adjointe au Maire.

Présents : S. MANFRINI, M-C. ROCH, M. GIRIAT, M. GALLET, Michèle GALLET, D. GANNE, J-O. RABOT, M. GRENIER, C. BIOLAY, J. DIZERENS, A. BOUSSER, M. FOURNIER, Y. DUMAS, R. OTZENBERGER, J. DAZIN, W. DELAVENNE, V. KRYCK, L. JACQUEMET, A. NEUSSER, C. TOWNSEND, M. LAPTEVA, J-M. PALINIEWICZ, M. CHALENDAR

Absents excusés : G. MASRARI, O. GUICHARD, P. GUINOT, H. GRANGE

Procurations: O. GUICHARD à C. BIOLAY, G. MASRARI à M. CHALENDAR, P. GUINOT à J. DIZERENS

Assistants : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. RABOT adjointe administrative

### **5. Marchés publics – Contrat de déneigement de la voirie communale**

La commune a lancé une consultation pour le déneigement de la voirie communale.

Ce marché de prestation de service a pour objet le déneigement des voies communales et privées ouvertes à la circulation publique des hameaux de Maconnex et Villard Tacon. Il comporte une part fixe liée aux frais de mise en place de l'astreinte et un taux horaire de déneigement.

Le prestataire vient en renfort des équipes du Centre Technique Municipal qui assure :

- l'ensemble des opérations de salage de la commune
- le déneigement des trottoirs et des cheminements mode doux de la commune
- le déneigement des voies communales et privées ouvertes à la circulation publique entre la Mairie et l'avenue de Vessy.

Un seul prestataire a répondu à la consultation. Il s'agit de l'entreprise LA FORCE DE LA NATURE, pour un montant 4 000 euros HT pour la part fixe forfaitaire et de 180 euros HT par heure de déneigement réalisée.

Le contrat est passé pour la période hivernal 2023/2024.

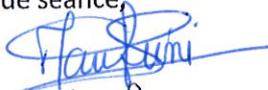
Ce prestataire travaille avec la commune depuis 2011, et donne satisfaction.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** Monsieur de Maire à signer le contrat de déneigement avec LA FORCE DE LA NATURE pour un montant 4 000 euros HT pour la part fixe forfaitaire et de 180 euros HT par heure de déneigement réalisée.
- **DIT** que la dépense sera prévue au budget primitif de la commune

Fait à Ornex, le 22 novembre 2023

La secrétaire de séance,  
S. MANFRINI



1<sup>ère</sup> adjointe au Maire,  
C. BIOLAY

**Willy DELAVENNE**

2<sup>ème</sup> adjoint

Certifié exécutoire le : 28 novembre 2023

Affiché le : 28 novembre 2023

